

Informations pratiques des services proposés par la Maison de l'Enfance



Tarifs septembre 2019

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi 8h30-12h / 14h20-18h00

Mardi 8h30-12h00 / fermé au public

Mercredi 8h30-10h30 / 14h20-18h00

Jeudi 8h30-12h00 / 14h20-18h00

Vendredi 8h30-12h00 / fermé au public

Tarif génération/rédition de Carte magnétique: 5€

Tarif de pénalité pour non-respect des règlements : 20 €

Maison de l'Enfance

4 bis, esplanade de Klettgau - 44190 Clisson

Tél. : 02.40.54.29.50 - mde@mairie-clisson.fr - www.mairie-clisson.fr

*La CAF et la MSA participent financièrement aux services proposés
par la Maison de l'Enfance.*

Relais Petite-Enfance

Service gratuit de la Communauté d'agglomération.

Permanences d'accueil à Boussay, Clisson, Gorges, La Haye Fouassière, La Planche, Maisdon sur Sèvre, et Saint Hilaire de Clisson.

Mail : relaispetiteenfance@clissonsevremaine.fr

N° appel unique : 02 40 54 54 64

Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Service gratuit de la Communauté d'agglomération

Horaires d'ouverture à Clisson :

Jeudi 9h – 12h30 (en période scolaire uniquement)

Les jeudis : 12 et 19 septembre, 10 octobre, 7 et 21 novembre, 5 et 19 décembre.

Retrouvez le calendrier des autres permanences du L.A.E.P. sur le site de Clisson, Sèvre & Maine Agglo

www.clissonsevremaine.fr

02.40.54.87.37

enfancejeunesse@clissonsevremaine.fr



Accueil périscolaire

Horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi:

De 7h15 à 8h45 et de 16h15 à 19h

Tarif petit-déjeuner : 0,73 €

Tarif goûter : 0,73 €

Accueil pré et post-centre le mercredi et les vacances scolaires

Le matin de 7h15 à 9h

Le soir de 17h30 à 18h45

Tarifs du **quart d'heure** en euros, valables pour l'accueil périscolaire et péricentre

Quotient familial	Tarif au quart d'heure
de 0 € à 400 €	0,25 €
de 401€ à 600 €	0,34 €
de 601 € à 800 €	0,43 €
de 801 € à 1000 €	0,50 €
de 1001 € à 1200 €	0,57 €
de 1201 € à 1400 €	0,65 €
de 1401 € à 1600 €	0,72 €
de 1601 € à 1800 €	0,81 €
de 1801 € à 2000 €	0,87 €
plus de 2001 €	0,95 €

Toute inscription doit être effectuée au secrétariat au 02 40 54 29 50

Toute annulation doit être signalée 7 jours à l'avance.

Toute annulation hors délai entraîne la facturation de deux $\frac{1}{4}$ heure le matin et de trois $\frac{1}{4}$ heure le soir.

Les annulations doivent être impérativement signalées avant 15h par mail à mde@mairie-clisson.fr ou sur le répondeur du secrétariat au 02.40.54.29.50

Direction : 02.40.54.75.25



Accueil de Loisirs 3-12 ans

Vacances scolaires : Inscriptions à la journée uniquement

Les mercredis :

Inscription à la journée ou demi-journée :

matin sans repas : 9h à 12h/12h15

matin avec repas : 9h à 13h30/13h45

après-midi avec repas : 12h à 17h/17h30

après-midi sans repas : 13h30/13h45 à 17h/17h30

Accueil des familles : Le matin de 9h à 9h30 et le soir de 17h à 17h30

Possibilité d'accueil pré et post-centre

Le matin de : 7h15 à 9h / Le soir : de 17h30 à 18h45

Grille tarifaire :

Quotient familial	Tarif à la journée, repas inclus	Tarif demi-journée sans repas	Tarif demi-journée avec repas
de 0 € à 400 €	5,78 €	1,95 €	3,83 €
de 401 € à 600 €	7,51 €	2,64 €	4,87 €
de 601 € à 800 €	9,51 €	3,41 €	6,10 €
de 801 € à 1000 €	11,53 €	4,20 €	7,33 €
de 1001 € à 1200 €	13,42 €	4,97 €	8,45 €
de 1201 € à 1400 €	15,32 €	5,77 €	9,55 €
de 1401 € à 1600 €	17,24 €	6,56 €	10,68 €
de 1601 € à 1800 €	19,03 €	7,33 €	11,70 €
de 1801 € à 2000 €	20,83 €	8,15 €	12,68 €
Plus de 2001 €	22,61 €	8,97 €	13,64 €

Réduction de 5€/semaine si inscription 5 jours/semaine sur vacances scolaires.

Toute annulation doit être signalée à l'avance. Si celle-ci intervient hors des délais indiqués ci-dessous, elle entraîne la facturation de la réservation.

Délais d'annulations : Période scolaire : J-7 / Période vacances J-14

Direction : 02.40.54.75.25

Restaurant scolaire Jacques Prévert

Toute fréquentation à la restauration scolaire implique la facturation d'une activité pause méridienne

Participation aux frais de fonctionnement pour les élèves au panier repas : 1.34€ /
Supplément élèves domiciliés hors commune : 1.71 €

Quotient familial	Elèves Clissonnais, ou scolarisé en ULIS	Animation pause méridienne
de 0 € à 400 €	1,88 €	0,09 €
de 401€ à 600 €	2,23 €	0,11 €
de 601 € à 800 €	2,69 €	0,12 €
de 801 € à 1000 €	3,13 €	0,14 €
de 1001 € à 1200 €	3,48 €	0,14 €
de 1201 € à 1400 €	3,78 €	0,15 €
de 1401 € à 1600 €	4,12 €	0,16 €
de 1601 € à 1800 €	4,37 €	0,17 €
de 1801 € à 2000 €	4,53 €	0,18 €
A partir de 2001 €	4,67 €	0,20€

Le porte monnaie électronique

Le principe est le pré-paiement.

Le compte famille doit donc être approvisionné avant la consommation des services.

Possibilités de règlements :

- en ESPECES, CESU ou CHEQUES VACANCES (sous conditions) uniquement auprès du secrétariat de la maison de l'enfance aux horaires d'ouvertures (Une quittance sera délivrée pour ces modes de règlement)
- par CHEQUE libellé à l'ordre du « Régisseur Maison de l'enfance de Clisson »
- par INTERNET (paiement sécurisé par CB) via le site de la Ville de Clisson, rubrique Enfance

Multi-accueil « La Pitchounerie »

Horaires d'ouverture:

Lundi –Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : **8h30-17h30**
Fermeture le mercredi pendant les vacances scolaires.

Fermetures 2019 :

Du 23 décembre au 1er janvier

Le service est fermé tous les jours de 12h à 13h pour les enfants qui ne prennent pas le repas.

Tarif horaire :

Pour les familles de Clisson et communes conventionnées :

Pour les familles de Clisson et communes conventionnées : Gétigné, Gorges, St Hilaire de Clisson, St Lumine de Clisson, Sèvremoine					
Nb d'enfants à charge	1	2	3	4 à 7	8 à 10
Taux d'effort appliqué aux ressources mensuelles (fixé par la CNAF)					
Au 1 ^{er} septembre 2019	0.06 %	0.05 %	0.04 %	0.03 %	0.02 %
Au 1 ^{er} novembre 2019	0.0605%	0.0504%	0.0403%	0.0302%	0.0202%
Tarif horaire minimum selon Salaire Plancher fixé par la CNAF (705.27 €)					
au 1 ^{er} septembre 2019	0.42 €	0.36 €	0.28 €	0.21 €	0.14 €
au 1 ^{er} novembre 2019	0.43 €	0.36 €	0.28 €	0.21 €	0.14 €
Tarif horaire minimum selon Salaire Plafond fixé par la CNAF (5300 €)					
au 1 ^{er} septembre 2019	3.18 €	2.65 €	2.12 €	1.59 €	1.06 €
au 1 ^{er} novembre 2019	3.21 €	2.67 €	2.14 €	1.60 €	1.07 €

Majoration horaire communes non conventionnées : 0,80 €/h

Toute annulation doit être signalée au plus tard le matin à l'ouverture à 8h30,

(Possibilité de laisser un message sur le répondeur)

Direction : 02.40.54.75.26